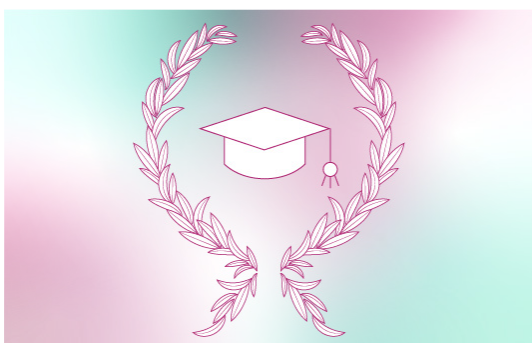


Le 28 mai 2021,

## Des attestations numériques pour tous les diplômé·e·s de l'Université de Lille

À partir du mois de juillet, l'Université de Lille va déployer une attestation numérique de réussite pour l'ensemble de ses diplômé·e·s, grâce à la technologie blockchain.



Finies les photocopies de diplômes papier envoyés par email aux recruteurs, aisément falsifiables, et dont la vérification et la production sont coûteuses. Désormais, les étudiantes et étudiants de l'Université de Lille recevront très rapidement après l'obtention de leur diplôme un lien pour afficher une attestation numérique « à valeur probante » ([exemple](#)). Ils pourront l'envoyer à une entreprise lors d'une candidature, et le mettre en lien sur leur profil LinkedIn. Cette attestation, hébergée sur les serveurs de l'université et reposant sur une technologie blockchain, donnera aux employeurs tous les éléments pour vérifier l'authenticité du diplôme.

Le système sera généralisé à partir de juillet 2021 aux 20 à 25 000 diplômes délivrés par an par l'université. Si des expérimentations ponctuelles ont eu lieu, principalement sur des promotions réduites dans des grandes écoles, l'Université de Lille est la première en France à la déployer à une telle échelle.

---

### EN SAVOIR PLUS :

[Actualité univ-lille](#)

---

### CONTACT PRESSE

Eglantine Carlier  
Chargée des relations presse  
Port. 06 34 60 15 57  
[eglantine.carlier@univ-lille.fr](mailto:eglantine.carlier@univ-lille.fr)

L'établissement est en effet très impliqué dans le déploiement d'infrastructures numériques pour des services publics de confiance, reposant sur des technologies blockchain. Il a été lauréat début 2021 d'un appel à projet européen pour déployer une telle infrastructure européenne en France et y installer un système de certification, Fr.EBSI. L'expérience acquise par l'Université de Lille servira ensuite à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.